Image not found or type unknown

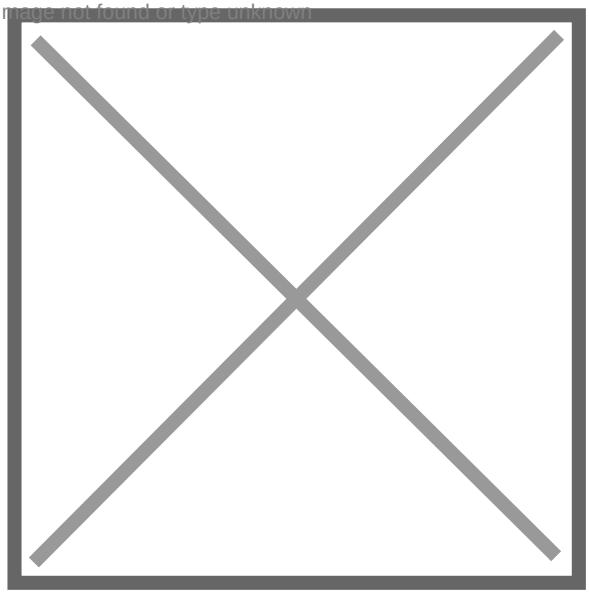

Sans papier et obtention garde de mon fils

Par **sisasu**, le **13/01/2016** à **13:57**

Bjr a tous
je vis en france depuis 2 ans en situation irrégulière .j ai eu un enfant qui a 6 mois .le père m a quitté a la naissance du petit.
en me disant qu il s occuperait de son fils et que moi je devrais me demerder
il était question qu on fasse notre vie ensemble mais aujourd'hui je me retrouve seule avc mon fils.
Mon ex me menace de me prendre l enfant sachant que je n ais pas de papier et donc pas de ressources.aujourd'hui je vis ds des foyer par ci par là avzc mon bébé mais ke vis dans la terreur. A l idée qu on puisse me prendre mon bébé
Je suis dépourvu de solution j ai vu une avocate qui m a fait faire une demande pour obtenir garde de mon fils avc droit de visite libre pour le papa et pension alimentaire?
mais je n ai pas encore eu la décision du juge. Je suis terrorisée .
je vis avc 180€ d allocation qu il me donne et je percois aussi 80€ de la commune . Il ne fait rien de plus pour nous et théoriquement ne s occupe pas de mon fils par ses propres moyens.
au niveau de ma régularisation qu est ce que je peux faire?
Et sachant que mon ex n est pas francais mais a un titre de 10ans?

Par **amajuris**, le **13/01/2016** à **17:18**

bonjour,
le père de votre enfant a-t-il reconnu cet enfant ?
si l'enfant a été reconnu par un français, votre enfant est français et vous pouvez demander une carte vie privée et familiale mais vous devez contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.

salutaions

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés